

SÉANCE DU 14 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

8 juin 2022

Date d'affichage :

8 juin 2022

Nombre de délégués

en exercice : 57

Délibération n° : 14062022 / 4.2

Nombre de voix délibératives :

43

Membres titulaires présents : 39

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIÉ (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIÉ), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

Membres titulaires excusés : 14

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

Objet : Convention d'occupation domaniale pour installation d'ombrières de parking

Monsieur le Président explique, qu'en tant que lauréat du programme FACé France Relance, le SDET sera en mesure d'installer sur trois communes rurales du département, un système d'ombrière de parking équipé en panneaux photovoltaïques alimentant une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicule installés sur le site.

Il précise que ce système innovant permettra d'alimenter les bornes de recharge mais également d'injecter sur le réseau une électricité qui sera ensuite rachetée par la commune dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective pour l'ensemble de ses bâtiments publics.

Monsieur le Président ajoute, qu'un système pilote a été réalisé sur le parking du siège du SDET à Albi permettant aujourd'hui d'alimenter 10 points de charges dont 2 bornes électriques de 22 kVa AC/DC pour la flotte de véhicules électriques du syndicat.

Afin de mener à bien ces projets qui viseront à encourager la mobilité électrique et l'autoconsommation au sein des territoires ruraux, Monsieur le président propose au comité syndical de se prononcer sur un modèle de convention d'occupation domaniale entre le SDET et les communes éligibles, pour construire et exploiter cet équipement public en définissant les droits et obligations de chaque partie.

Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation domaniale, entre le SDET et les communes éligibles au développement de projets d'ombrières de parking, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 14 juin 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

